

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 20 février 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 28

Délibération n° BC-2023-019

Objet de la délibération : **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE LA PROVENCE VERTE AUPRES DU DEPARTEMENT DU VAR, AU TITRE DE L'EXERCICE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt février, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 13 février 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

- VERAN Jean-Pierre donne procuration à BREMOND Didier, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, HOFFMANN Olivier donne procuration à CLERCX David.

Absents : GIULIANO Jérémy, PAILLARD Carine.

Secrétaire de Séance : Jean-Michel CONSTANS

Monsieur Serge LOUDES expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son titre IV relatif à l'Education, la Culture et le Sport - Chapitre III : Les enseignements artistiques du spectacle ;

VU l'arrêté du 14 novembre 2014 du Ministre de la Culture portant classement de l'Ecole de Musique, Danse et Théâtre du Haut Var en Conservatoire à rayonnement Intercommunal nommé « Conservatoire de la Provence Verte » ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté du 29 mai 2019 du Ministre de la Culture portant classement de l'Ecole de Musique Intercommunale, d'Arts et Danse (EIMAD) en Conservatoire à rayonnement Intercommunal ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-83 du Conseil de Communauté du 14 février 2020 portant création d'un établissement unique des enseignements artistiques « Conservatoire de la Provence Verte » et approbation du projet d'établissement 2020-2025 ;

VU la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

CONSIDERANT que le Conseil Départemental du Var a adopté, le 14 février 2013, un programme ayant pour objectif stratégique : « Soutenir l'enseignement et les pratiques artistiques » et objectif opérationnel : « Soutenir et accompagner les enseignements artistiques » ;

CONSIDERANT que le Conseil Départemental du Var soutient les actions de formation des jeunes dans le domaine de l'art, de la musique et de la danse, s'inscrivant dans les objectifs et répondant aux critères du schéma départemental de développement des enseignements artistiques ;

CONSIDERANT que les enseignements dispensés par le Conservatoire intercommunal de la Provence Verte, antenne de Brignoles et antenne de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, répondent aux critères du schéma départemental ;

CONSIDERANT que le Conservatoire Intercommunal de la Provence Verte, en plus de ses enseignements, développe des actions culturelles en faveur de l'éducation artistique et culturelle, notamment auprès des écoles (Interventions en milieu scolaire), collèges (Classe Orchestre - Classe CHAM) ;

CONSIDERANT que le Conservatoire Intercommunal de la Provence Verte, développe également des actions culturelles en faveur de l'éducation artistique et culturelle par l'intermédiaire de sa saison de représentations de concerts d'élèves et de professeurs, dont le rayonnement touche non seulement le territoire de la Provence Verte mais également le Département du Var ;

CONSIDERANT que le budget de fonctionnement de cet établissement s'élève à 2 116 597 €, et que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| | Montant des Participations | Taux de financement |
|------------------------------|----------------------------|---------------------|
| Conseil Départemental du Var | 400 000 € | 18,90% |
| Cotisations | 312 000 € | 14,74% |
| Autofinancement | 1 404 597 € | 66,36% |
| TOTAL | 2 116 597 € | 100 % |

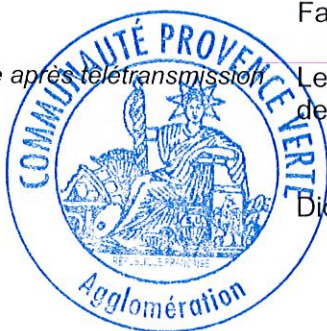
Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **D'APPROUVER** la demande de subvention, d'un montant de 400 000 € auprès du Conseil Départemental du Var, relative au fonctionnement du Conservatoire de la Provence Verte au titre de l'exercice 2023, dans le cadre du schéma départemental de développement des enseignements artistiques, correspondant à 18,90 % des dépenses prévisionnelles.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous documents y afférents.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 20 février 2023

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le



Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND

